



NOTE PASTORALE -MARIAGE- 8/9

AUTEUR : S. KERRIEN

*Droits réservés : Célébrer - SNPLS - Éditions du Cerf*

## Les fiançailles, une étape sur un itinéraire

---

Le *Rituel du mariage* offre un véritable itinéraire d'approfondissement de la foi. Cependant, la tentation reste forte encore de considérer la célébration du mariage comme un événement ponctuel, clos sur lui-même, en quelque sorte la « cerise sur le gâteau ». Il nous faut sortir de cette perception et prendre en compte l'avant et l'après-sacrement. Le rituel du mariage en offre l'opportunité et permet de situer la célébration du sacrement sur un chemin sacramentel dont chaque étape célébrée ouvre à un possible au lieu de clore une étape.

### Avant : la célébration des fiançailles

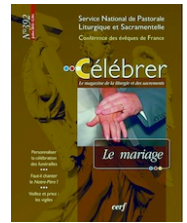
Proposer de célébrer les fiançailles et de bénir les fiancés pourrait porter à sourire. Les couples qui viennent demander le mariage vivent souvent ensemble depuis des années. Quel sens peut alors prendre une célébration des fiançailles ? Les couples ont une histoire ; la demande de mariage en est une étape décisive et ils n'ont que rarement ritualisé les étapes d'un engagement qui se construit peu à peu. Proposer la célébration des fiançailles, quelle que soit la situation matrimoniale, peut être porteur d'une grande richesse :

*« Les fiançailles sont un événement marquant pour les familles chrétiennes. Il convient donc, pour des personnes supposées aptes à contracter mariage valide, de les célébrer par un rite et une prière commune, pour qu'avec la bénédiction divine ce qui a commencé heureusement s'achève heureusement le temps venu ». (Rituel romain de la célébration du mariage, Annexe VI, n° 300).*

---

On voit bien ici l'intuition du rituel : faire que la bénédiction du Seigneur et l'accompagnement de l'Église permettent un chemin de bonheur, c'est-à-dire offrent toutes les chances au sacrement de porter du fruit. Ainsi, même s'ils vivent ensemble, les futurs époux pourront, à l'occasion des fiançailles, approfondir leur relation de confiance, prendre le temps de regarder leur cheminement humain et mettre Dieu au cœur de leur démarche. Se fiancer, c'est donner sa foi, dire sa confiance. Cette étape peut être fort utile aujourd'hui dans la mesure où la vie commune risque de restreindre l'espace de liberté et déjà parfois mettre à mal la confiance réciproque.

Et puis, la grâce de Dieu est nécessaire pour accomplir le cheminement intérieur. Beaucoup de paroisses marquent la Saint-Valentin. N'aurions-nous pas à redécouvrir les fiançailles et donc tout ce chemin de l'avant-mariage marqué par un rite qui ouvre à un possible : l'engagement définitif ?



## Après : les anniversaires de mariage

« Aux principaux anniversaires du mariage, comme le 25<sup>ème</sup>, le 50<sup>ème</sup>, le 60<sup>ème</sup>, il est bon de commémorer ce sacrement... » (*Rituel*, Annexe VII, n° 325).

Un sacrement a été célébré. Qu'en faisons-nous ? Le sacrement de mariage ouvre un avenir de vie chrétienne sur un chemin déjà engagé. Comment dès lors suivre, soutenir des couples parfois isolés ou malmenés par la vie et qui ont du mal à trouver leur place dans l'Église ? Bien sûr, la pastorale familiale existe ; la catéchèse des enfants peut permettre aux parents de se former et de vivre une vie spirituelle ; pour un nombre non négligeable ce sera le catéchuménat. Et si nous pensions simplement à ritualiser un peu plus les anniversaires de mariage, sans attendre 25, 50, ou 60 ans ?

N'y aurait-il pas à proposer aux couples qui le souhaiteraient de recevoir, peut-être à l'occasion de la fête de la Sainte Famille, une bénédiction particulière ? Ce rite annuel n'invaliderait pas les anniversaires plus solennels : il aurait l'avantage de rappeler aux couples la sollicitude de Dieu et la présence, à leurs côtés, d'une communauté chrétienne fraternelle. ■